



Redevance Incitative Pensez-y !



Payez votre redevance ordures ménagères en trois fois ...

Vous souhaitez étaler le paiement de votre redevance pour l'année 2019 et les années suivantes, rien de plus simple :

1. Téléchargez le mandat de prélèvement de votre collectivité à la rubrique « facturation du service » sur le site internet du SMICTOM Centre-Ouest



<http://www.smictom-centreouest35.fr/>

2. Retournez le mandat complété et visé, accompagné d'un Rib récent, avant le 31 janvier 2019 à

SMICTOM Centre Ouest 35
5 ter rue de Gaël 35290 SAINT MEEN LE GRAND

Vous recevrez votre facture et votre échéancier durant le 1^{er} trimestre 2019. Vous pourrez interrompre le prélèvement à tout moment.

Plus d'informations 02 99 09 57 26 www.smictom-centreouest35.fr

Important : Seuls les propriétaires des logements peuvent souscrire à ce mode de paiement.